

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 830, BOULEVARD DE L'INDUSTRIE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le **17 août 2026 à 19 h 30**, et que cette séance se tiendra à la Mairie de Saint-Paul, 10, chemin Delangis, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure 266-2026 ci-après.

Nature et effets :

L'implantation non conforme d'un bâtiment résidentiel à 4,06 mètres de la limite avant du terrain, alors que le *Règlement de zonage 606-2026* exige une distance minimale de 7 mètres

Identification du site concerné :

La propriété visée par la demande est le lot 6 691 122 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 830, boulevard de L'Industrie, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce TRENTE ET UNIÈME jour du mois de
JUILLET deux mille vingt-six.**



Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
Anne-Marie Brochu-Girard